

Entretien avec Paul-Henri Spaak dans Opera Mundi Europe (9 mai 1962)

Légende: Le 9 mai 1962, l'hebdomadaire français Opera Mundi Europe, publie un entretien avec Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, quant à la question de l'Europe politique.

Source: Opera Mundi Europe. Rapports hebdomadaires sur l'économie européenne. 9.05.1961, n° Supplément au N°147. Paris.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_paul_henri_spaak_dans_opera_mundi_europe_9_mai_1962-fr-d0d4b1c6-3428-4b00-9838-9912f8480629.html

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

L'EUROPE POLITIQUE : Paul-Henri SPAAK S'EXPLIQUE

Une interview exclusive du Ministre Belge des Affaires Etrangères par Paul WINKLER et Charles RONSAC

QUESTION. - Nous aimerions, Monsieur le Président, avoir quelques explications au sujet du malentendu qui persiste, même après vos déclarations au « Soir ». Vous avez dit à ce journal qu'« il est peut-être possible de faire des concessions au point de vue français si, précisément, le prix de ces concessions est de faciliter l'adhésion de la Grande-Bretagne à l'organisation politique et économique de l'Europe ».

On a ainsi l'impression que vous estimez, au stade où nous en sommes, qu'aucun progrès n'est possible jusqu'à ce que l'on soit tout à fait sûr que la Grande-Bretagne adhèrera...

REPONSE . - Je vais essayer d'expliquer ma pensée d'une autre façon.

J'ai été, je suis et je reste un partisan convaincu de ce que l'on appelle « l'Europe supranationale », c'est-à-dire une Europe organisée de telle façon qu'en fin de compte, lorsque les discussions aussi complètes que possible ont eu lieu et que l'on doit prendre une décision, celle-ci soit prise à la majorité, afin d'éviter les impasses, les dead-lock.

J'accepte bien volontiers toutes les majorités qualifiées. J'accepte aussi que les grandes puissances dans une Europe supranationale aient plus de poids que les petites, comme nous l'avons fait dans le Marché Commun. Mais je continue à croire que c'est cela qu'on peut appeler « l'Europe ». Toute conception se situant en dehors de cela, ou demeurant en deçà, me paraît celle d'une Europe mal organisée et inefficace.

J'ajoute que, ces derniers temps, je me suis rendu compte que c'était seulement une Europe organisée supranationalement qui donnait aux petits pays de réelles garanties. Je m'explique. S'il n'y a pas d'organisation, s'il s'agit simplement de se rencontrer et de discuter, en cas de désaccord, les grandes puissances pourront toujours continuer leur politique car l'objection des petites puissances est sans poids, tandis qu'elles sont liées à la politique voulue par les grandes.

Je reste donc plus que jamais partisan de cette organisation-là, mais je constate qu'il est bien improbable que, dans l'état actuel des choses, cette organisation soit possible en raison de la conception essentiellement française de l'Europe. Je dis « essentiellement française » car les autres puissances ne font que s'y rallier par esprit de compromis.

Alors, je dis ceci : dès lors que je ne peux pas avoir l'Europe que je désire, je puis envisager d'en avoir une autre, « l'Europe des patries », c'est-à-dire l'Europe inorganisée et, à mes yeux, inefficace; mais, à partir de ce moment-là, je trouve que dans cette Europe la présence de l'Angleterre est un élément très important, pour ne pas dire essentiel, parce que l'Angleterre apporte sa stabilité, son expérience et que, pour les petits pays, elle est une possibilité d'équilibre.

Qu'y a-t-il de contradictoire dans ma position ? J'ai beau m'interroger, je n'y vois rien que de très normal.

Q. - L'Angleterre a fait savoir, il y a neuf mois environ, qu'elle envisageait très sérieusement d'entrer dans le Marché Commun. Auparavant, la plupart des Européens estimaient très improbable qu'elle se décide aussi rapidement. Si l'on en était encore là et si la France avait proposé son projet actuel d'organisation politique, quelle serait, dans cette hypothèse, votre position ? Vous ne pourriez pas dire alors : « Je souhaite que l'Angleterre... »...

R. - Ma réponse est extrêmement simple : je lutterais à fond pour l'amélioration de ce que l'on appelle « le texte Fouchet ».

Q. - Si nous sommes bien informés, la France, comme d'ailleurs l'Allemagne et l'Italie, ont accepté à la conférence de Paris un nouveau texte d'article III stipulant que « les dispositions du Traité d'Union ne

modifient pas les dispositions des Traités de Paris et de Rome, notamment en ce qui concerne les droits et obligations des Etats membres, les pouvoirs des Institutions et les règles du fonctionnement des Communautés ». Ne croyez-vous pas que c'est là une sauvegarde essentielle qui devrait rassurer les partisans les plus convaincus du Marché Commun ?

R. - Vous allez trop vite ! Il y avait entre les deux textes en présence trois différences essentielles. La première était la querelle sur les compétences en ce qui concerne l'économie. La seconde était la discussion en ce qui concerne la défense européenne dans le cadre de l'OTAN. Enfin la troisième, et peut-être la plus essentielle, était la clause dite « de révision ».

Quelle est la querelle sur le premier point ? Les Français proposaient d'inscrire dans les compétences de la nouvelle organisation les questions économiques. Réponse des autres : « Pourquoi les questions économiques puisqu'elles sont réglées par les Traités de Paris et de Rome ? Pourquoi faut-il les reprendre dans une nouvelle organisation ? ... » Ceux qui sont attachés à la Communauté telle qu'elle existe et à son côté supranational, disent : « Il y a un réel danger à permettre à une autre organisation de coiffer les Communautés; et, par conséquent, il n'y a pas de raison d'inclure la compétence économique parmi les compétences que l'on va confier aux Chefs de Gouvernement ». Je trouve que c'est une position tout à fait logique.

Les Italiens, faisant un grand effort de conciliation, sont arrivés alors avec ce texte que vous avez cité et qui enlève la compétence économique, ou plus exactement qui ne met pas la compétence économique dans le texte du Traité, mais qui reconnaît cependant que les Chefs de Gouvernement pourront parler des questions économiques... J'ai dit que je ne trouvais pas cela très bon ni très logique mais qu'enfin, dans un ensemble, cela pourrait passer. Voilà le premier point.

Deuxième point : l'Alliance Atlantique. Nous avons demandé dans notre texte, en faisant notre contre-proposition, qu'il soit bien stipulé que l'élaboration d'une politique commune de défense devrait renforcer l'Alliance Atlantique. Je regrette de le dire : nous avons dû lutter pendant des semaines et des semaines pour que ce mot « renforcer » soit accepté. On nous le conteste; dans le texte du Traité, on le met simplement comme une phrase du Préambule : « contribueront à renforcer ». La discussion à Paris n'a pas porté sur la valeur même de la formule, mais nous avons essayé de savoir si nous étions d'accord sur ce que signifiait « renforcer l'Alliance Atlantique ». Et il faut bien constater que, pour le moment, nous sommes en désaccord. Voilà la situation en ce qui concerne le second point.

Enfin le troisième point, dont personne ne parle dans la presse française, c'est l'article sur la révision. Que disent les partisans de l'Europe supranationale ? « A la rigueur, nous pourrions accepter une première étape qui ne concorderait pas exactement avec nos principes, si vous nous laissiez une certaine espérance pour l'avenir. Nous vous demandons de dire que la révision se fera dans le sens d'une importance plus grande donnée un Parlement qui serait élu au suffrage universel et qu'il n'est pas exclu qu'après un certain temps, les règles de majorité puissent remplacer les règles d'unanimité. Nous ne demandons pas l'engagement formel mais des possibilités, l'indication d'une tendance ».

Le texte français, lui, parle simplement d'une « révision », sans indication d'aucun principe sérieux, et pour ceux à qui on demande une renonciation à leurs principes de l'Europe supranationale, il faut au moins essayer de dorer la pilule - dirais-je volontiers - et de leur laisser espérer que ce n'est qu'une étape. Ce n'est pas le cas puisqu'on nous dit : c'est l'Europe des patries pour aujourd'hui et pour toujours. Il est très difficile pour des gens comme moi, qui ont défendu pendant dix ans une conception opposée, de dire tout d'un coup : j'accepte l'Europe des patries comme étant l'organisation de l'Europe.

Plus j'y songe, plus je m'interroge : est-ce vraiment une Europe qu'on nous propose ? En fait, que nous propose-t-on ? Des réunions de Chefs de Gouvernement qui discuteront de tous les problèmes. Mais rien ne dit qu'ils pourront prendre une décision quelconque puisqu'il faut toujours l'unanimité, ce qui veut dire que si un seul ne veut pas, il n'y a pas de décision. Est-ce vraiment cela une organisation européenne ? C'est tout au plus une conférence diplomatique régulière.

Q. - Si les traités sont respectés comme maintenant il semble qu'ils doivent l'être, au fur et à mesure que les deuxième et troisième étapes seront franchies et que l'on avancera vers le Marché Commun intégral sur les plans économique et social, par conséquent dans les domaines essentiels, la règle de la majorité se substituera à la règle de l'unanimité. Même le Conseil des Chefs de Gouvernement, le Conseil des Ministres de l'Union d'Etats, seront obligés dans le domaine économique, qui est celui des Traités, d'adopter cette règle. Où est donc le risque ?

R. - Je continue à dire que ce n'est pas logique. Puisqu'on a déterminé la façon dont la solution aux problèmes économiques devait être trouvée, il n'est pas logique, dans un autre Traité, et dans des formules équivoques, d'avoir l'air de dire que de nouveaux organismes, qui n'ont pas été prévus par les Traités de Paris et de Rome, pourront s'occuper des mêmes problèmes. En outre, ce n'est pas rassurant quand on connaît les idées qui existent dans certains pays. Mais enfin, le problème n'est plus tellement là.

Je le répète : bien que la formule ne soit pas très bonne, si elle avait fait partie d'un ensemble acceptable, peut-être aurions-nous dit « oui », mais il est difficile de dire « oui » d'une manière définitive à une proposition quand on sait qu'il y a d'autres propositions, au moins aussi importantes, sur lesquelles on n'est pas d'accord. C'est un ensemble qu'il faut accepter.

Q. - N'admettez-vous pas que, dans la construction de l'Europe, la construction économique et sociale entraînera le reste ?

R. - Je l'admets. C'est ce que nous avons toujours dit.

Q. - Vous, grand artisan du Traité de Rome, vous pensiez certainement que l'économique et le social entraîneraient le politique. Or, je me permets de vous signaler un danger.

Le Marché Commun marche merveilleusement bien, d'une façon surprenante. Il y a six ans personne n'aurait pu prédire que les industriels des six pays seraient tous pris par cette mystique du Marché Commun. C'est grâce à cela qu'on a pu accélérer la création de l'Europe. Le grand danger est que si l'on aiguise trop la discussion politique aujourd'hui, on risque de heurter des gens qui ne sont pas tellement européens et de provoquer des résistances. Au contraire, si la construction économique et sociale se poursuit, l'organisation politique en sortira inévitablement, qu'on le veuille ou non. Il y a donc danger, me semble-t-il, à créer un désaccord sur le plan politique car cela pourrait freiner même la construction économique et sociale.

Ne croyez-vous pas que ce qui est paradoxal, c'est que ce soit vous, grand artisan de l'Europe - car il n'y a pas plus européen que vous - qui provoquiez la première crise de la construction européenne ? C'est ce qui nous frappe.

R. - Je répondrai d'abord à la dernière observation. Croyez bien que ce n'est pas du tout agréable d'apparaître aujourd'hui comme quelqu'un qui refuse de participer à un progrès européen et que, si je le fais, c'est que je crois - j'espère ne pas me tromper - avoir d'importantes raisons. J'ai toujours pensé, et je continue à penser, que l'intégration économique de l'Europe doit amener un jour ou l'autre une organisation politique. Seulement, cette intégration que nous avons faite est - on s'en aperçoit aujourd'hui - dans une certaine mesure, une intégration supranationale.

Ce que je crains, c'est qu'on veuille nous entraîner, du point de vue politique, dans une Europe qui, sur le plan de l'organisation européenne, est infiniment moins bonne, et finalement moins efficace; et qu'après avoir accepté, dans le domaine économique, le principe supranational, on ne veuille, dans le domaine politique (Défense, Affaires Etrangères, etc...) accepter que l'Europe des patries, c'est-à-dire l'Europe de l'unanimité.

On me dit, essayant de me mettre en difficulté : « Mais l'Europe politique est la continuation normale de l'Europe économique!... ». Oui, si elle est faite sur la même base et les mêmes principes, mais non si, au contraire, elle essaie de revenir en arrière et d'instaurer l'Europe des patries contre l'Europe supranationale économique.

Q. - Si l'on veut tenir compte des réalités, il faut admettre que tout le monde chez les Six a accepté l'Europe économique telle que nous la connaissons, mais que, parmi les dirigeants de l'Europe, très peu sont partisans d'une Europe politique supranationale. Chacun sait aussi que, quand on parle d'une Europe supranationale, même les partisans ne vont pas très loin. Personne n'ose encore rêver d'un Gouvernement européen responsable devant un Parlement européen élu au suffrage universel. La thèse française est qu'il faut faire les choses quand elles sont mûres. Or, l'Europe politique supranationale n'est pas mûre, pour toutes sortes de raisons, et pas seulement à cause des réticences françaises ou de celles qui existent dans d'autres pays. Après tout, si on peut habituer les Gouvernements à travailler ensemble, dans les domaines essentiels, cette force de l'habitude créera les conditions pour un progrès dans le sens souhaité.

R. - Vous trouvez que c'est le résultat de l'OTAN ? Non ? Eh bien, on nous offre exactement la même formule que celle de l'OTAN. Je vous le dis parce que c'est ma conviction profonde : le système est mauvais, ou tout au moins insuffisant et inefficace, et je lutterai pour l'empêcher de voir le jour ou tout au moins l'améliorer. Si l'on ne veut pas me donner ce que je crois nécessaire, alors je dis : dans cette Europe des patries, faites venir l'Angleterre qui est un grand élément politique de stabilisation, qui est notre intermédiaire nécessaire avec les Etats-Unis.

Vous me diriez aujourd'hui « Nous sommes disposés à faire une Europe supranationale », je ne parlerais de l'Angleterre que dans le sens suivant : « Serait-il honnête de faire cela, au moment où l'Angleterre a demandé son adhésion au Marché Commun et alors que nous avons décidé qu'une des clauses de son adhésion à la Communauté Economique serait son adhésion à la Communauté politique? ». C'est pourquoi je dis : commençons par voir si l'Angleterre vient ou ne vient pas. C'est un élément essentiel dans la situation. L'Europe avec ou sans l'Angleterre, ce n'est pas la même chose.

Q. - Si l'Angleterre ne venait pas, quel danger y aurait-il à accepter une telle organisation politique qui - nous l'admettons - est fort imparfaite mais qui ne représente pas un danger pour la construction économique, grâce à ce nouvel article III ? Le jour où cette organisation se montrera impuissante, paralysée par la règle de l'unanimité - ce qui est fort possible - on créera autre chose.

Depuis que de Gaulle est au pouvoir, les gens découvrent qu'il n'est pas le grand cartésien qu'on croyait mais un grand pragmatique. De son côté, M. Heath a souligné dernièrement que les Anglais sont des pragmatiques et estimaient que l'intégration politique ira en grandissant, en travaillant ensemble. « Cela ne veut pas dire », ajoutait-il, « qu'ils feraient objection à signer des textes écrits qui, cela est parfaitement admis, sont nécessaires. Mais ils préféreraient des textes dans lesquels le « timing » des développements futurs ne serait pas fixé d'avance ». N'est-ce pas précisément le cas pour le projet discuté à Paris ?

Or, de Gaulle a dit, paraît-il, à Fanfani que bien des choses seront possibles dans vingt ou vingt-cinq ans, mais que le meilleur moyen d'arriver à un résultat est d'obliger les gouvernements à travailler ensemble, dans tous les domaines essentiels.

Nous sommes persuadés qu'il se trompe en parlant de vingt ou vingt-cinq ans. Il ne faudra probablement que cinq ou dix ans pour y parvenir. Mais cet homme qui n'était pas très européen il y a cinq ou six ans encore et dont tout le monde avait prédit, lors de sa venue au pouvoir, qu'il arrêterait le développement économique du Marché Commun, a joué le jeu à fond et nous en sommes tous heureux.

R. - C'était tellement l'intérêt de la France qu'il était difficile de faire autrement, grâce, il est vrai, à la réforme Pinay et à la remise en ordre des finances françaises.

Q. - Il l'a compris. Encore fallait-il le comprendre ! Nous sommes tous d'accord qu'il faudra un jour autre chose que ce côté pragmatique. Mais un texte vague ne gêne pas l'évolution économique...

R. - Nous sommes en présence d'une hypothèse qui est celle de l'adhésion de l'Angleterre. C'est en fonction de cette hypothèse que les négociations ont lieu. Faisant abstraction de cela, si vous me demandez ce que je ferais si le cas anglais ne se posait pas, je vous répondrai : je lutterais alors avec la dernière énergie pour que

nous ne soyons pas entraînés, enfermés dans l'idée de l'Europe des patries et pour qu'il y ait, dans le Traité que nous voulons signer, une fenêtre ouverte sur l'Europe supranationale.

En outre, on exagère. Pour faire le Traité de Rome, nous avons mis deux ans et demi. Il n'y a pas, pour le moment, une telle urgence qu'il faille dire « oui » à n'importe quelle clause et n'importe quelle condition, sans lutter pour faire triompher son point de vue. Quelle est la raison de cette extrême urgence ? Pourquoi devons-nous faire l'Europe politique mauvaise qu'on nous propose dans les trois ou quatre semaines ?

Q. - Peut-être pour ne pas braquer ceux qui peuvent, éventuellement, freiner l'évolution de l'Europe économique ?... Mais puisque l'Angleterre accepte l'idée que les Six se mettent d'accord sur un texte et le lui soumettent ensuite en lui demandant son avis ! M. Heath a nettement dit à Londres que « la Grande-Bretagne attendra le moment où les Six se seront mis d'accord sur un texte précis ».

R. - Ce n'est pas exact. C'est beaucoup plus compliqué, car ce n'était pas là sa première position. Il avait d'abord nettement demandé à être associé à nos travaux. C'est à la suite du refus de certains qu'il a modifié son point de vue.

Q. - Mais puisque maintenant il est d'accord sur cette façon de procéder et que les Six seraient d'accord également pour soumettre un texte commun à l'Angleterre et solliciter son avis...

R. - Il n'y a pas, dans mon attitude, une contradiction mais un paradoxe : je sais très bien que le jour où l'Angleterre arrivera dans la discussion, elle ne m'aidera pas à faire triompher les positions supranationales ; mais je dis : si c'est une Europe avec l'Angleterre, la Norvège, le Danemark, etc..., la supranationalité est impossible et je préfère alors l'Europe des patries avec l'Angleterre. Si l'Angleterre ne vient pas, ce que nous saurons dans quelques mois, je lutterai pour le maximum de supranationalité.

Q. - Même si cela crée une impasse ?

R. - Pour quelques mois seulement, peut-être même quelques semaines.

Q. - C'est en septembre qu'aura lieu la réunion des Premiers Ministres du Commonwealth.

R. - Il ne faut donc attendre que deux ou trois mois avant d'avoir la connaissance d'un élément essentiel. Qui peut soutenir que je suis contradictoire quand je dis que la venue ou non de l'Angleterre est un élément essentiel de la construction de l'Europe, et qu'on peut concevoir une Europe différente suivant que l'Angleterre vient ou ne vient pas ?

Q. - Il y a quand même le fait que l'Angleterre n'était pas très disposée à entrer dans le Marché Commun. Ce n'est qu'après avoir cherché des solutions bâtarde comme la Zone de Libre Echange, les différents plans Maudling, etc... qu'elle a fini par envisager sérieusement son entrée dans le Marché Commun. Pourquoi ? Parce qu'on était arrivé à une construction et à des réalités. Au fond, l'application et le succès du Marché Commun y ont largement contribué. Si, à cause de l'Angleterre, on avait retardé l'accélération...

R. - Je n'ai jamais soutenu qu'il fallait attendre l'Angleterre quand elle ne voulait pas venir. Mais je vous dis aussi une chose : avons-nous assez reproché à l'Angleterre d'avoir refusé de participer aux négociations du Plan Schuman ! Voilà qu'elle est prête maintenant à participer aux négociations politiques et que nous lui disons : nous ne voulons pas...

Q. - Nous sommes dans une meilleure position car le Traité de Rome est là.

R. - Nous faisons maintenant un nouveau Traité. Si je suis paradoxal, les autres le sont aussi car, après tout, c'est le grand avantage de la France d'avoir l'Angleterre dans cette négociation puisque l'Angleterre prendra position dans le même sens qu'elle sur le plan politique. Je me pose de nouveau la question : pourquoi tout cela ?

Mais admettons que les formules trouvées - il a fallu les trouver et lutter pour les obtenir - mettent le Traité de Rome à l'abri de toute tentative de révision dans un mauvais sens. C'est un pas en avant, certes. Admettons aussi un instant que la formule trouvée en ce qui concerne la Défense et la participation de l'Europe dans l'OTAN soit satisfaisante - ici je suis beaucoup plus sceptique car ce sont des mots et nous ne savons pas si nous sommes d'accord sur la chose.

Est-ce suffisant pour m'empêcher de lutter afin d'obtenir une bonne clause de révision, point sur lequel les conversations Fanfani-de Gaulle n'ont rien donné ? Pourquoi dois-je céder ? Pourquoi devais-je céder immédiatement à Paris ? Il n'y a pas de raison. Je veux encore lutter, aussi bien dans l'hypothèse où l'Angleterre vient que dans celle où elle ne vient pas, et même surtout dans l'hypothèse où elle ne vient pas.

Q. - Quelle est votre idée sur la clause de révision ?

R. - Je vais vous le dire. Voilà le texte français : « Trois ans après son entrée en vigueur, le présent Traité sera soumis à une révision qui aura pour objet l'examen des mesures propres soit, en général, à renforcer l'union, compte tenu des progrès accomplis, soit, en particulier, à simplifier, rationaliser et coordonner les diverses modalités de coopération entre les Etats membres ».

Vous voudrez bien reconnaître que c'est plutôt vague.

Q. - C'est le premier texte ?

R. - Non, c'est le dernier. Qu'est-ce que les cinq autres ont opposé à la France ? Voici le texte : « Au moment fixé pour le passage de la seconde à la troisième étape prévue, le présent Traité sera soumis à une révision générale. Celle-ci aura pour objet les mesures propres à renforcer l'union européenne et les pouvoirs de ses Institutions, compte tenu des progrès accomplis. A cet effet, un projet de constitution de l'Union Européenne sera préparé par le Conseil avant le terme fixé ci-dessus et soumis à l'avis de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

La révision générale aura pour objet notamment les mesures suivantes :

- une association plus étroite de l'Assemblée Parlementaire Européenne à la définition de la politique commune et la mise en œuvre de l'engagement de l'article 138 du Traité instituant la CEE, relatif à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct;

- l'introduction progressive du principe majoritaire dans la formation de la volonté du Conseil de l'Union,

§ 3. A l'occasion de la révision générale, seront fixées les conditions dans lesquelles, à la fin de la période transitoire du Marché Commun, l'Union Européenne et les Communautés européennes seront intégrées dans un cadre institutionnel organique, dans le respect des structures prévues aux Traités de Paris et de Rome.

Afin de faciliter cette intégration, des réformes seront entreprises avant l'entrée en vigueur de la révision générale, en vue de simplifier et de rationaliser les structures prévues aux Traités de Paris et de Rome, selon les procédures prévues par ces Traités.

§ 4. Les compétences de la Cour de Justice seront étendues en fonction des réformes introduites par la révision générale.

Q. - Les Cinq étaient d'accord là-dessus ? Et comment vous êtes-vous mis d'accord ? Qui a rédigé ce texte ?

R. - C'est un ensemble d'amendements italiens, luxembourgeois, belges, hollandais, allemands, au texte Fouchet.

Q. - Seule la France était en désaccord ?

R. - Voilà les textes que j'ai devant moi : texte français et texte des cinq autres délégations.

Q. - Ne pensez-vous pas que, aussi parfait que cela soit, c'est un peu trop précis ?

R. - C'est possible.

Q. - ... et que ce soit en contradiction avec la façon de penser du Général de Gaulle, de même qu'avec la définition que M. Heath a donnée, car il est contre les textes trop précis ?

R. - Aussi bien suis-je sûr que si les Anglais viennent, jamais notre texte des Cinq ne sera admis.

Q. - On ne peut pas demander aux Anglais de signer une Constitution alors qu'ils n'en ont pas !...

R. - Je sais très bien, je le répète, que si les Anglais viennent, cela ne sera jamais accepté. Si l'Angleterre entre au Marché, nous devons renoncer à l'Europe supranationale.

Q. - Au départ...

R. - Et probablement pour longtemps ! Mais enfin c'est une conception d'une Europe supranationale économique et d'une Europe des patries politique. Cela ira cahin-caha pendant un certain temps, mais on peut espérer que, finalement, l'Europe supranationale en sortira tout de même. Si l'Angleterre n'y entre pas, c'est sur la ligne du Traité de Rome que nous devons continuer, c'est-à-dire sur la ligne supranationale. Et comme je sais très bien alors qu'il est impossible, à cause de la position du Gouvernement français, d'arriver à l'Europe supranationale, nous devons arriver à un compromis.

Quel est le compromis ? Ou mieux : quel est un des compromis raisonnables ? C'est de dire : essayons pendant un certain nombre d'années l'expérience de l'Europe des parties, mais laissez-nous espérer qu'au moment de la révision, nous pourrions aller dans le sens de l'Europe supranationale.

Q. - Pourquoi tant préciser ? Pourquoi indiquer si nettement le sens de la révision ?

R. - A l'heure actuelle, le choix n'est pas entre les deux textes, parce que personne ne peut céder. Le choix est sur un compromis.

Q. - Il y a deux choses importantes dans ce projet politique : la question de la révision avec les deux textes extrêmes que vous venez de citer, et le fait que la sauvegarde des institutions, absente de la première version du texte, est maintenant acquise.

R. - Bien que ce soit une drôle de formule, je reconnais qu'il y a progrès. On dit en effet qu'on n'inclut plus le domaine économique dans les compétences, mais on permet aux ministres, chaque fois qu'ils se rencontreront, de discuter des problèmes économiques.

Q. - Mais ils le font déjà en Conseil des Ministres...

R. - D'accord. Je ne conteste pas qu'il y a progrès. S'il n'y avait que cela dans un bon Traité, j'aurais certainement passé outre.

Q. - Mais ne craignez-vous pas que ce conflit sur la clause de révision risque de remettre en question la concession sur l'article III ?

R. - Non, certainement pas. Il n'y aura pas de Traité si nous avons l'impression qu'on veut mettre en cause les Traités économiques. Quelquefois la règle de l'unanimité a du bon.

Q. - En décembre dernier, nous avons eu l'affaire agricole. Que se serait-il passé si, au lieu d'unanimité, nous avions eu la majorité ? Il y avait d'une part l'Allemagne et, d'autre part, tous les autres pays. Si

vraiment la règle de la majorité avait existé, aurait-on couru le risque de provoquer une crise en Allemagne ou avec l'Allemagne, en essayant d'imposer une solution ?

R. - On aurait probablement négocié de la même façon. Ce qu'il y a, c'est que la clause de la majorité vous permet de croire qu'en fin de compte si, après toutes les discussions possibles et imaginables, l'accord ne se fait pas, il y a toujours une solution. C'est simplement cela. Je suis convaincu que, quand la clause de la majorité existera, les méthodes de négociation ne seront pas beaucoup changées.

Q. - Depuis que le Traité de Rome est entré en vigueur, avec la règle de l'unanimité, on n'a jamais été paralysé et on a toujours trouvé des solutions. Ne croyez-vous pas qu'en appliquant cette méthode dans le cadre politique très incomplet qui est proposé, les partenaires s'habitueront à travailler ensemble ? Ne pensez-vous pas qu'en travaillant dans un « Club » - pour l'appeler ainsi - toutes les petites nations et les hommes politiques importants des petites nations auront beaucoup plus d'influence sur la politique commune ?

R. - Je vais vous dire ce que j'en pense. Je suis devenu inquiet à ce sujet. Je vous donnerai un exemple qui n'est pas celui de l'Europe, mais du NATO...

Q. - Une autre question à propos de l'unanimité : avec la pondération des voix, dans un groupement fonctionnant à la majorité, les grandes puissances, si elles veulent se coaliser, entraîneront toujours les petites. Est-ce que le droit de veto d'un petit pays ne lui permet pas de se défendre ?

R. - Voici la différence. D'abord, dans le Traité de Rome, les majorités sont faites de telle sorte que même deux grands pays n'ont pas la majorité contre le troisième et les trois petits. Mais imaginez une question de politique extérieure. Si deux grands pays se mettent d'accord mais que les autres ne le sont pas, ce sont les autres qui gagnent.

Ce que je veux dire, c'est que j'accepte pour moi une règle qui devra être acceptée par les Grands. Mais supposez que, sur un point de politique étrangère, nous soyons en désaccord avec la France et l'Allemagne. Ce désaccord de la Belgique dans une Union des patries n'empêche pas du tout la France et l'Allemagne de continuer leur politique.

Q. - En règle générale, l'Italie suit tout de même la France et l'Allemagne dans les grandes questions politiques...

R. - Le Benelux est alors en minorité. Mais ce n'est pas si sûr que cela. Vous évoquez d'ailleurs une situation qui existe pour le moment, alors que, pour une raison bien connue, l'Allemagne suit généralement la France; mais il n'est pas sûr que ce soit la règle dans une Europe supranationale.

Q. - Dans le cas de l'unanimité, vous êtes plus fort pour repousser des solutions qui ne vous conviennent pas.

R. - Pas du tout ! Dans l'unanimité, ce que j'appellerai le refus d'un petit pays ne pèse pas. La Belgique aurait beau dire : « C'est cela la politique qu'il faut faire », cela n'aurait aucune influence sur la France et l'Allemagne si elles ont l'intention d'en suivre une autre.

Je vous assure que ce n'est pas facile - je viens d'en faire l'expérience - même dans des questions qui ne sont pas aussi importantes que celle-ci, de tenir tête à la France et à l'Allemagne conjuguées.

Quelqu'un a dit que ce Traité était l'institutionnalisation du néant. En réalité, on essaie de créer des institutions, de faire un Traité, mais sur quoi ? Sur rien, vraiment rien. On nous propose uniquement de réunir des Chefs de Gouvernement tous les quatre mois - je vais être poli - pour « discuter » des problèmes, mais si on n'est pas tous d'accord, aucune décision ne peut être prise et rien ne se passe.

J'aurais beaucoup de peine à dire que c'est cela que j'ai voulu. Je suis cependant prêt à l'accepter si ce n'est

qu'une étape et que l'on me laisse une espérance pour l'avenir.

Q. - Le fait même que le principe de révision soit accepté, c'est énorme.

R. - J'ai aussi une formule pour le principe de révision : c'est le principe de l'avorton. Vous me présentez un avorton et vous me dites : dans trois ans, on lui fera une opération chirurgicale esthétique et vous verrez comme il sera beau alors !

Q. - Vous avez lutté pour la création du Marché Commun économique et social. C'est une chose énorme. Le jour où cela fonctionnera pleinement, d'ici quelques années, si on n'avait rien créé sur le plan politique, on serait obligé de créer alors quelque chose de vraiment essentiel, ce que vous appelleriez « supranational », sur le plan politique. Si ce qui existe à ce moment là est très imparfait, ce sera certainement balayé et remplacé alors par la force du Marché Commun.

Ne faut-il pas tout subordonner à la sauvegarde du fonctionnement actuel des institutions ? Est-ce que tout mouvement qui risque d'inquiéter des gens qui, au départ, n'étaient pas européens n'est pas une chose dangereuse ? C'est pourquoi nous voudrions conclure cet entretien sur la possibilité d'une relance en vue d'un compromis. Pourquoi, à la prochaine conférence, n'essayeriez-vous pas de réaliser un tel compromis ?

R. - Si l'Angleterre n'entre pas dans le Marché Commun, il faut continuer autant que possible sur la ligne du Marché Commun, c'est-à-dire une Europe organisée supranationalement.

Est-ce que cela veut dire que je crois qu'il est possible d'imposer immédiatement des solutions définitives, supranationales, complètes, absolues, parfaites ? Non.

On doit, à mon avis, dans la clause de révision, indiquer au moins une tendance. Les Cinq n'ont jamais demandé que l'on dise nécessairement que telle ou telle chose sera faite; ils ont demandé que la révision soit faite dans un certain sens, ce qui laisse d'ailleurs aux Gouvernements la liberté de dire « non » au moment où il s'agit de signer les textes.

Je crois que si l'accord pouvait intervenir sur un compromis, dans l'hypothèse où l'Angleterre n'entre pas dans le Marché Commun, ce serait un pas en avant.

Q. - Connaissez-vous un seul document constitutionnel qui, dans sa clause de révision, pré-définit la tendance d'une révision éventuelle ?

R. - Pas exactement, mais, en Belgique, par exemple, nous sommes d'accord pour dire que la prochaine révision devra être organisée de telle sorte que toutes les solutions, même fédéralistes, puissent être possibles.

Je vous demande de comprendre l'immense sacrifice que nous faisons en acceptant l'Europe des patries. On voudrait que j'aie défendu ce principe devant le Parlement, devant des gens qui ne céderont pas, en disant : ce que j'ai toujours combattu jusqu'à présent est très bon.

Q. - On dit : l'Europe des patries. Au fond, c'est un terme employé par Michel Debré. Le Général de Gaulle a laissé dire mais ce n'est pas tout à fait sa pensée. Pour lui, c'est plutôt une Europe pragmatique, peu définie, qui peut devenir n'importe quoi et qui commence par une Union d'Etats, selon une de ses expressions.

Je crois que de Gaulle, dans une conversation privée, admettrait que le rôle des Etats diminue progressivement. Tout comme aux Etats-Unis. Toutes les confédérations du monde se transforment en fin de compte en fédérations.

R. - Ce n'est pas un argument essentiel, mais vous devez comprendre que le texte français proposé est exactement ce que M. Debré a défendu pendant des années à Strasbourg et que j'ai combattu. C'est

exactement ce qu'il appelait l'Europe des patries. Je me souviens de séances passionnées avec le Général Koenig et Teitgen. J'ai eu un jour, à la CECA - et j'étais soutenu par René Mayer - une controverse avec M. Debré à ce sujet.

C'est tout de même une grosse couleuvre à faire avaler que de déclarer maintenant devant tous les Européens du Parlement belge : tout ce que nous avons dit à Strasbourg contre cette conception était faux. Je demande simplement qu'on nous laisse un espoir pour l'avenir et qu'on nous dise que ce n'est qu'une étape.

Si l'Angleterre vient, c'est tout différent. Nous sommes alors devant autre chose que ce qui a été imaginé au Traité de Rome, car celui-ci n'a pas été fait en fonction de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun. En fait, nous parlons toujours de l'entrée de l'Angleterre, mais il s'agit aussi du Danemark et de la Norvège. C'est un nouvel équilibre à établir, une nouvelle conception à laquelle nous devons nous adapter.

C'est pourquoi je trouve tellement extraordinaire qu'on veuille fixer les choses avant de savoir si cet élément complètement nouveau va se produire ou non. Pourquoi aller si vite ?

Q. - Si nous étions au stade de la révision, quelle sorte de constitution supranationale, au premier stade, préconiserez-vous ? Imaginez que, dans trois ans, vous demandiez une révision supranationale de cet accord.

R. - Je crois qu'il faudrait se montrer extrêmement souple et faire des différences suivant les sujets.

Ainsi, je crois que, pour la Défense, les règles de vote que l'on accepte pour les questions économiques seraient parfaitement applicables et acceptables. C'est un problème pratique. On discuterait de problèmes qui se poseraient et si on n'arrivait pas à se mettre d'accord, on y reviendrait un an après. Toutes les précautions seraient prises et, finalement, le problème serait réglé à la majorité.

Je crois que si l'on doit résumer ce qui sépare l'Europe dite des patries de l'Europe supranationale, c'est la modalité de vote.

Q. - C'est très important parce que le mot « supranational », défini ainsi, ne veut pas dire nécessairement une décision découlant d'un Parlement Européen élu au suffrage populaire comme le proposent les Fédéralistes.

R. - Certainement pas !

Q. - Les termes sont quelquefois employés à tort. Pour vous, il s'agit donc toujours des émanations de Gouvernements agissant à l'aide de vote pondérés.

R. - C'est bien cela. C'est parfaitement clair ainsi. Je crois toutefois qu'en plus de cela, il serait utile d'avoir un jour un Parlement élu au suffrage universel, mais cela peut venir plus ou moins vite. Se pose alors une question fort importante. L'expérience nous a appris que les Parlements sans pouvoirs perdaient petit à petit leur importance. Il faudrait savoir si, à un certain moment, pour certaines matières, une sorte d'Exécutif européen, c'est-à-dire de représentants des Gouvernements, pourrait être responsable devant cette Assemblée, comme les Commissions européennes peuvent l'être. Cela n'est pas nécessairement la première étape. Je suis parfaitement d'accord pour dire que l'Europe politique devra se faire par étapes.